

COMITE SYNDICAL DU 19 septembre 2023 A 09 H 00

Salle du Conseil – Mas du Pont de Rousty

Procès-verbal des débats

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2023, s'est réuni à Arles le 19 septembre à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 16 membres sur 23, soit 64 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Catherine BALGUERIE-RAULET, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick de CAROLIS, Philippe ARDHUIN, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY représenté par Anne CLAUDIUS-PETIT, Emmanuel LESCOT représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET, Frédéric GIBERT représenté par Christelle AILLET, Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Mandy GRAILLON, Martine AMSELEM, Corinne CHABAUD, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, François JOURDAN, Antoine DE LA ROCHE AYMON, Eva CARDINI

Assistaient à la séance : Jacques NOU, Bertrand MAZEL, Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Sébastien ABONNEAU, François LETOURNEUX, Raphaël MATHEVET, Jean-François RICHON, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Jean-Christophe BRIFFAUD, Olivier CALLET, Marion CROIZEAU, Estelle ROUQUETTE, Aurélie GRELLET, Laëtitia POULET, Muriel CERVILLA, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

Sommaire :

- I. Accueil par la Présidente du Parc naturel régional de Camargue
- II. Avis du Comité Syndical
- III. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juin 2023
- IV. Délibérations à l'ordre du jour
- V. Questions diverses

I. Accueil par la Présidente du Parc naturel régional de Camargue

Madame **Anne CLAUDIUS-PETIT**, Présidente du Parc naturel régional de Camargue, constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 09h15, à laquelle sont présents ou représentés 16 membres.

L'ordre du jour est relativement chargé d'où l'intérêt de la première délibération concernant les délégations de compétences. Celle-ci permettra d'éviter de convoquer le Comité syndical pour toutes les décisions.

La Présidente remercie les personnes présentes ce jour et souhaite plus particulièrement la bienvenue aux co-présidents du Conseil scientifique et d'éthique (CSE) ainsi qu'au Président de l'Agora et aux présidents des cinq commissions qui la constituent.

M. DE CAROLIS a indiqué la nécessité de partir tôt, la Présidente propose donc d'inverser l'ordre du jour afin qu'il puisse être discuté en priorité des avis qui étaient initialement prévus à la fin de l'ordre du jour. Il s'agit d'avis sur lesquels le Parc naturel régional est saisi. Il semble important que tout le monde soit présent et notamment les maires qui sont en première ligne sur l'ensemble de ces sujets.

La Présidente demande si ce changement de traitement de l'ordre du jour convient à l'assemblée. Les personnes présentes y sont favorables.

II. Avis du Comité Syndical

A. Avis relatif au projet de décorsetage limite des digues en rive droite et en rive gauche du Petit Rhône

La Présidente, sans revenir sur tout l'historique, rappelle que le conseil scientifique et d'éthique avait travaillé sur le sujet fin 2022 avant la modification du règlement intérieur du Parc. Cet avis a été à nouveau l'objet d'un vote à la dernière réunion qui a eu lieu début septembre 2023. Enfin, ce sujet a également été examiné à la commission « Préservation et gestion de l'eau et des milieux naturels ».

Pour la Présidente l'objectif est de consulter les acteurs du terrain afin de permettre de se faire un avis sur des sujets largement techniques.

Le Directeur apporte une précision technique en expliquant qu'il s'agit d'une demande d'avis qui est ancienne et qui n'est pas réglementaire. Cependant, il est important d'émettre un avis de principe.

La Présidente rappelle qu'en tant que Président du SYMADREM, M. RAVIOL ne pourra pas voter sur cet avis.

M. RAVIOL explique avoir bien reçu les remarques du conseil scientifique et d'éthique et admet que certaines l'ont surpris. Il semblerait que le décorsetage soit trop petit alors qu'une concertation a été faite pendant des mois afin d'essayer de limiter l'impact sur la nature et la perte de terre des agriculteurs. Il attire l'attention sur le fait que des remarques pourraient bloquer le projet pour encore quelques années afin de continuer à mener des recherches. Il s'agit de la protection des biens et de personnes.

La Présidente souhaite donner la parole au président de la commission « Préservation et gestion de l'eau et des milieux naturels » et aux coprésidents du Conseil scientifique d'éthique pour lire et exprimer leurs avis respectifs.

Le Directeur rappelle que les conclusions de la commission ont été distribuées sur table et invite les membres présents à en prendre connaissance. C'est un avis qui nécessite peut-être plus de temps.

M. NOU précise qu'il a été demandé à M. RAVIOL d'être présent à la commission du 17 octobre afin que ce dernier puisse expliquer les différents enjeux aux personnes qui n'étaient pas présentes auparavant.

M. MAZEL, Président de la Commission « Agriculture et élevages » rappelle que la commission se réunira la veille, le 16 octobre. Son avis sera certainement défavorable pour deux raisons : d'une part car cela impacte l'exploitation en Camargue des deux côtés du petit Rhône ; d'autre part au vu des montants. Il lui semble qu'il

y a d'autres priorités sur la Camargue aujourd'hui, notamment la protection du littoral et la Digue à la mer qui lui semble être des priorités. Il pense qu'il conviendrait de prendre le temps de la réflexion et attendre le rapport de Paris qui devrait sortir prochainement.

Le Conseil scientifique et d'éthique a été reçu en novembre dernier au SYMADREM ce qui a permis de bénéficier d'une explication claire et pédagogique. Ce qui est apparu dans les débats c'est que le CSE rejoint également les conclusions de la commission Préservation et gestion de l'eau et des milieux naturels, à savoir que le décorsetage n'est pas assez ambitieux pour qu'il ait de réels effets. En même temps, le CSE prend acte de toutes les compétences techniques pour préserver les terres agricoles. Le CSE invite à revisiter ce projet afin d'avoir des ambitions plus grandes ainsi qu'une approche plus holistique pour traiter la gestion de l'eau, notamment les crues et les apports d'eau douce au Delta dans les périodes futures qui vont être compliquées.

La Présidente demande si d'autres personnes souhaitent prendre la parole concernant ce sujet. Personne ne souhaitant prendre la parole, un projet d'avis est projeté. L'idée étant d'avoir une approche transversale sur ces sujets et d'intégrer la demande d'avoir plusieurs options présentées en tenant compte des éléments communiqués.

M. RAVIOL demande s'il est possible de transmettre l'avis au SYMADREM afin qu'il puisse répondre à tous les points le 17 octobre à la prochaine commission Eau.

M. ARSAC regrette que la commission agricole ne se soit pas penchée sur ce dossier à ce jour. Selon lui, les désagréments que cela va causer à l'agriculture et les compensations qui pourront être présentées ne sont pas suffisamment pris en compte.

La Présidente rappelle qu'il s'agit actuellement du démarrage des commissions et qu'effectivement il est difficile d'avoir toutes les dimensions d'un sujet tel que celui-ci lors d'échanges.

M. RAVIOL rappelle que la date limite de réponse aux remarques du préfet est la fin d'année.

Le Directeur attire l'attention sur le fait que le Comité Syndical ne s'est jamais prononcé sur ce sujet, il est important d'avoir une position de principe.

La Présidente propose de délibérer sur cet avis.

M. RAVIOL ne prend pas part au vote.

13 membres votent POUR soit 58 voix et 2 S'ABSTIENNENT soit 4 voix.
S'abstiennent : M. ARSAC et M. ARDHUIN.

B. Avis relatif au projet d'étude d'aire géographique pour le passage d'une ligne électrique haute tension sur le territoire du Parc naturel régional de Camargue

Ce deuxième avis n'est pas un avis règlementaire. Le Parc est sollicité par le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) dans le cadre du premier projet d'étude d'aire géographique pour le passage d'une ligne haute tension sur la rive gauche du Grand Rhône.

Mme CROIZEAU présente ce projet aux membres du Comité Syndical.

La Présidente explique qu'il s'agit de se prononcer sur le passage de cette ligne sur le périmètre du Parc et qu'il y aura un impact même si les installations sont situées à proximité.

Mme BALGUERIE-RAULET fait part de la réunion à laquelle elle a assisté la veille en Préfecture de Région. Il y a été question de ce projet de ligne haute tension et tous ces éléments ont été rappelés. Pour information,

une préconsultation est prévue mi-novembre, les échéances sont assez rapprochées. Un dossier devrait être transmis 3 semaines avant cette réunion. Toute une série de mesures compensatoires ont été listées, celles-ci n'étaient pas communiquées et vont être envoyées dans un délai très court pour étude et mise en œuvre. Le calendrier est donc serré car les échéances se situent entre 2026 et 2029. Ils doivent travailler sur d'autres propositions alternatives dont nous n'avons pas connaissance à ce jour.

M. DE CAROLIS a rencontré en amont RTE qui lui a proposé le projet. Il n'y est pas favorable car celui-ci va défigurer l'environnement et la biodiversité du territoire. Cependant, pensant que nécessité fait loi, ce projet semble incontournable et il convient d'en amoindrir les effets. Il demande quelle est la position sur le fait d'amoindrir les effets paysagers sur le secteur et le territoire car il va falloir négocier afin d'en diminuer les effets pervers. Selon lui il y a une volonté forte de développer Fos. Or, pour développer Fos il faudra faire le contournement autoroutier arlésien sinon Fos ne se développera pas. C'est pour cela qu'il est très attentif à ces deux dossiers et donc au développement de Fos.

Le Directeur souhaite rappeler que la Charte a un poids juridique, elle est dans la hiérarchie des normes. Le préfet peut ainsi s'appuyer sur la Charte pour interdire certaines choses. D'un point de vue légal il n'est donc pas possible de faire passer cette ligne électrique dans le Parc au regard de la Charte.

M. JUGLARET, du fait du risque pour le Parc d'être effectivement contraint sur ce sujet, demande si d'autres alternatives ont été étudiées.

M. DE CAROLIS lors de son entrevue avec RTE a demandé s'il y avait la possibilité d'enterrer certains secteurs. Si cela ne passe pas dans le Parc, cela passera au-dessus du Parc alors que cette zone est peuplée.

Le Directeur rappelle qu'il s'agit d'un positionnement de principe en amont du projet et que cet avis n'est pas réglementaire. Il est important de se positionner sur les principes en rappelant ceux énoncés dans la Charte. Les membres du Comité Syndical rappellent que le projet est incompatible avec la Charte du Parc et avec la Charte paysagère.

La Présidente propose un avis qui rappelle les principes de la Charte en émettant un avis défavorable. La proposition d'avis est adoptée à l'unanimité.

C. Avis concernant le soutien à la demande de reconnaissance de l'Indication Géographique Protégée « Terre de Camargue »

Cet avis concerne l'indication géographiquement protégée « Terre de Camargue ».

Mme GRELLET présente l'historique de cette demande et la possibilité de faire coexister deux appellations : AOP Sable de Camargue et IGP Terre de Camargue.

La Présidente explique qu'il était important de trouver un positionnement dans lequel on arrive à défendre cet IGP Terre de Camargue en cohérence avec le soutien des produits de Camargue de la Marque Valeur Parc.

M. RAVIOL tient à rappeler que le Plan du Bourg donc la rive gauche fait aussi partie de la Camargue, il y a deux agriculteurs qui font aussi le Terre de Camargue.

La Présidente propose de délibérer sur cet avis. La proposition d'avis est adoptée à l'unanimité.

La Présidente propose de garder le dernier avis qui concerne le Projet LIFE pour la fin de la séance et commencer l'ordre du jour qui est assez important.

III. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juin 2023

Il convient d'approuver le procès-verbal des débats du Comité syndical du 06 juin qui a été joint en annexe du dossier de séance.

La Présidente demande s'il y a des observations ou modifications.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

IV. Délibérations à l'ordre du jour

1. Délégation de compétences du Comité Syndical à la Présidence

La Présidente rappelle que certaines compétences ne peuvent pas être déléguées.
L'objet de cette délégation est de fluidifier et simplifier la vie du Comité Syndical en permettant au Bureau ou à la Présidence de faire avancer la vie du Parc.

La Présidente tient à rappeler, si elle le souhaite, qu'elle peut ne pas se servir de sa délégation sur un sujet afin de le soumettre au Comité Syndical.
Les décisions prises par la Présidente seront présentées au Comité Syndical suivant.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Délégation de compétence du Comité Syndical au Bureau Syndical

De la même manière qu'au point précédent il est proposé de déléguer des compétences au Bureau Syndical.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE CAROLIS quitte la séance à 10h32.

3. Décision modificative n°1

Un certain nombre de dépenses n'étaient pas prévues et n'avaient donc pas été budgétées.
Certaines recettes imprévues sont également arrivées.
La Présidente tient à rappeler le travail qui a été fait par Nathalie ALONSO et Magali BLANC concernant les dossiers de demandes de subventions.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Demande de subvention maison de Ginès

La Présidente précise que la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer est cofinanceur et coacteur de ce projet qui concerne la réhabilitation de la Maison de Ginès, magnifique maison du Parc qui est actuellement inhabitée.
Il s'agit, pour ce projet, de faire appel au dispositif du Fonds Vert, qui fera également l'objet d'une demande de cofinancement à la Région.
Les demandes de subventions concernent les travaux mais aussi le montage de projet entre la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, l'Office de Tourisme et le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue.
Ce lieu sera un lieu d'accueil des classes et du tourisme.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Demande de subvention dans le cadre de la restauration des Corridors boisés en Camargue

Il s'agit d'une demande de subvention dans le cadre du Fonds vert pour la plantation de haies. Ce projet pourrait bénéficier d'un cofinancement de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et du Ministère de la Transition écologique.

M. RAVIOL tient à rappeler qu'il a été interpellé à une époque au niveau de Gageron car quelqu'un avait détruit des chênes centenaires, ce qui a horrifié les agriculteurs du coin. Il souhaiterait que le Parc soit assez strict sur ce sujet. Peut-être serait-il possible de l'inscrire dans la Charte.

Pour la Présidente, il est important de faire ces remarques en présence des présidents de commission car c'est typiquement des sujets qui pourront être abordés.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Création d'un poste non permanent relatif à l'animation du projet Corridors boisés

En lien avec le point précédent, il s'agit de la création d'un poste non permanent qui est conditionné à l'accord de la subvention.

Il s'agit d'une mission nouvelle pour un projet particulier qui nécessite un recrutement spécifique. Il pourra être discuté de sa mise en œuvre avec la commission Agriculture et élevage.

M. HONORE rappelle qu'auparavant, il était possible de vendre deux fois par ans des petits arbustes, à des prix réduits. Cela s'est arrêté il y a trois ans mais c'était un événement apprécié.

La Présidente répond qu'il est toujours intéressant de s'intéresser à ces sujets qui permettent de sensibiliser les habitants.

Il n'y a plus de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Demande de subvention dans le cadre de la création d'un observatoire de la salinité

Toujours dans le cadre du Fonds vert, il s'agit ici de créer un observatoire de la salinité puisqu'aujourd'hui, dans les équipes du Parc, il n'y a qu'une personne en charge du sujet de l'eau alors que c'est un sujet très vaste.

Il y a un réel besoin en termes de charge de travail mais aussi de connaissances et de données.

Aujourd'hui, le Parc ne dispose pas des moyens humains pour mettre en place cet observatoire qui répondrait à un certain nombre d'enjeux liés aux ambitions de la Charte.

Cette demande concerne le recrutement de 4 agents à temps complet et du matériel pour une durée de 4 ans, ce qui correspond à l'axe 3 du Fonds vert.

Mme ALLET s'interroge sur le tronçon de roubine sélectionné.

Le Directeur lui répond que cela n'a pas encore été décidé et que cela sera sur la base du volontariat.

Pour M. RAVIOL ce point concernant la salinité est très important. Il faudrait peut-être avoir une sonde pour voir la salinité de dessous car il y a de plus en plus de salinité qui remonte.

Le Directeur lui répond que l'idée est de construire un modèle hydrogéologique de la Camargue pour modéliser la circulation de l'eau pas seulement en surface mais aussi dans les sols.

Il n'y a plus de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Demande de subvention à l'Agence de l'eau dans le cadre de la mission Zones Humides

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour le financement de la mission eaux et milieux aquatiques

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Complément dotation d'ingénierie

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Résiliation de la convention de partenariat avec le Parc naturel régional des Alpilles (PNRA)

Dans le cadre de la gestion par le Parc des sites Natura 2000, un partenariat avait été conclu avec le PNRA pour un échange de prestations et donc d'argent pour le site des Trois Marais. Un contrôle de l'Europe a fait ressortir qu'il est impossible de procéder ainsi. En effet, dans ce cas les sommes ne sont pas éligibles aux subventions européennes.
Cette convention conclue doit donc être résiliée.

Mme BALGUERIE-RAULET souhaite qu'une solution acceptable techniquement et financièrement soit proposée.

La Présidente lui répond qu'une solution sera trouvée.

Il n'y a plus de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. Paiement des sommes restant dues au titre des travaux d'extension du Musée de la Camargue

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. Organigramme du Parc naturel régional de Camargue

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

14. Indemnité compensatrice de congés payés

Cette indemnité concerne une fonctionnaire titulaire du Parc actuellement en détachement. Il s'agit d'une indemnité compensatrice de congés payés, cet agent n'ayant pas pu prendre ses congés en totalité au titre de l'année 2021.

La Présidente tient à rappeler qu'elle est particulièrement attentive à ce que les agents prennent leurs congés même s'ils sont très engagés.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. ARSAC quitte la séance à 11h05.

15. Demande de subvention à la Région Sud pour la réalisation des travaux d'urgence au Mas du Pont de Rousty

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

16. Versement de cotisations rétroactives à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

17. Adhésion au réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

18. Convention de partenariat avec les Offices de Tourisme des communes membres pour la refonte et l'impression du dépliant d'information touristique sur la Camargue 2023

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

19. Contrat de prestation de service avec le Centre de Documentation, de Recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des Eaux (CEDRE) pour la fourniture de données relatives aux macrodéchets sur le littoral

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

20. Rapport d'activité 2022 du pôle Gestion Naturelle des Terrains

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

21. Renouvellement de la convention de gestion des Etangs et Marais des Salins de Camargue 2023-2026

M. JUGLARET quitte la séance à 11h17.

Le Directeur rappelle que cette convention lie le Conservatoire du Littoral, la Tour du Valat, la Réserve Nationale de Camargue et le Parc naturel régional de Camargue.
La Réserve ne souhaite pas signer pour une période de 2 ans mais 6 ans.
N'ayant pas d'accord, il est proposé de proroger la convention actuelle de 6 mois afin de prendre le temps de discuter du fond et proposer ainsi une convention qui aille jusqu'à la fin de la Charte. Nous n'avons pas reçu à ce jour, la précédente prorogation de 6 mois signée par les partenaires.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

22. Convention de partenariat culturel avec le Théâtre des Calanques et le Centre Permanent d'information et d'éducation à l'environnement

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

23. Demande de subvention pour la restauration d'œuvres d'art du musée de la Camargue

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

24. Demande de subvention pour la programmation culturelle et pédagogique du musée de la Camargue 2024

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

25. Mise à jour des tarifs en vigueur au musée de la Camargue

Cette délibération est annulée de l'ordre du jour.

26. Adoption de la Charte graphique de la Fédération des Parcs naturels régionaux

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

27. Cotisation 2023 aux réseaux culturels et touristiques

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

28. Demandes de subventions dans le cadre de l'accompagnement des agriculteurs à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

29. Création d'un poste non permanent relatif au projet d'accompagnement des agriculteurs à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

30. Participation à l'appel à manifestation d'intérêt France 2030 « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » portée par l'association syndicale autorisée du canal de Fumemorte

La Présidente s'excuse de présenter cette délibération in extremis mais le Parc a été sollicité tardivement et il apparaît fondamental de présenter ce projet.

Mme MARAGE présente le projet.

M. RAVIOL explique que ce projet est très important, c'est l'agriculture qui fait un signe à l'environnement. En effet, les agriculteurs en sont à l'initiative afin de savoir comment nettoyer l'arrivée de l'étang de Vaccarès. FUMEMORTE se jette directement dans l'Étang du Vaccarès, il a été décidé de couper cette arrivée d'eau directe mais de la garder par un barrage en cas de grosses pluies et de faire un système de lagunage.

M. ARDHUIN rappelle que ce système existe depuis 30 ans, il demande s'il s'agit d'une lagune fermée.

Pour Mme CONTRERAS il est nécessaire d'obtenir le soutien de tous les acteurs du territoire sur ce projet.

M. MAZEL répond qu'effectivement il ne s'agit pas d'une invention. En revanche, c'est la première fois au niveau de l'Europe qu'une telle expérimentation à grande échelle se fait sur des zones agricoles. Cela a un intérêt important et il semble très opportun d'aller vers cette expérimentation.

Il n'y a plus de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

31. Demande de subvention exceptionnelle de fonctionnement à la Région Sud dans le cadre du suivi et de la valorisation du Mas de la Belugue

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité

D. Avis relatif au projet LIFE CLIMAT ADAPTO

Le dernier point concerne le projet life qui est un projet européen relatif à l'environnement. Celui-ci est mené par le conservatoire du littoral.

Le Directeur tient à préciser que le projet a été discuté en commission Eau et que cette dernière a émis un avis favorable.

Il s'agit de la validation d'une lettre de soutien.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité

Il n'y a plus de question, la séance est levée à 12h00.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AU-013-251302295-20231219-PV_CS_19092